



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mesures prises suite à l'annonce de la fermeture des « Volailles de Blancafort »

Question orale n° 9

## Texte de la question

M. François Cormier-Bouligeon interpelle Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur la situation de l'abattoir de Blancafort. Le groupe LDC a annoncé il y a quelques semaines la fermeture d'ici au mois de mars 2025 de son site à Blancafort, dans le département du Cher, « Les volailles de Blancafort ». LDC c'est un grand groupe agroalimentaire propriétaire des marques « Le Gaulois », « Marie », « Loué » entre autres. Il vient de racheter « Pierre Martinet » et investit également en Pologne et en Allemagne. LDC est un groupe en pleine santé financière qui fait un chiffre d'affaires en 2023 de plus de 6 milliards d'euros avec un résultat de 370 millions d'euros (en hausse de 23 %). La décision de fermer « Les Volailles de Blancafort » est dictée par une volonté d'augmenter les bénéfices du groupe au détriment de l'activité économique agricole en Pays-Fort dans le Berry. Une réunion s'est tenue en préfecture fin octobre 2024 où le plan social a été présenté annonçant notamment que le groupe ne prévoyait de verser à ses salariés que les indemnités minimales légales. Il s'agit d'une révoltante marque de manque de respect envers des salariés exposés depuis des années et des décennies à une forte pénibilité professionnelle. Les semaines se passent et aucune mesure sérieuse n'est annoncée, tant pour le territoire d'industries qu'est la communauté de communes Sauldre et Sologne que pour les salariés de l'entreprise LDC. Cette fermeture et les conditions dans lesquelles elle est menée sont inacceptables. Tous les élus du Cher sont mobilisés contre et un courrier a été adressé le 25 octobre 2024 par M. le député à Mme la ministre, co-signé par l'ensemble des maires des communautés de communes concernées. Les élus du Cher sont déterminés à tout faire pour qu'une solution soit trouvée tant pour le maintien de l'activité agroalimentaire à Blancafort, pour l'activité des éleveurs du Pays-Fort, que pour le maintien dans l'emploi et à Blancafort des salariés des « Volailles de Blancafort ». Il souhaite l'interroger sur les actions que l'État et le Gouvernement comptent engager en faveur du maintien de l'activité agroalimentaire en Pays-Fort, en soutien aux salariés des « Volailles de Blancafort » et aux éleveurs, en cohérence avec l'action menée depuis sept ans pour réindustrialiser les territoires et celle des collectivités locales qui travaillent à faire vivre un dynamisme économique dans les secteurs ruraux et agricoles.

## Texte de la réponse

### ABATTOIR DE BLANCAFORT

**Mme la présidente** . La parole est à M. François Cormier-Bouligeon, pour exposer sa question, no 9, relative à l'abattoir de Blancafort.

**M. François Cormier-Bouligeon** . C'est au nom des 120 salariés de l'abattoir Les Volailles de Blancafort et des 60 éleveurs de volailles fournisseurs de cet abattoir que j'interpelle ce matin Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt depuis l'Assemblée nationale.

Ces travailleurs, souvent des femmes, exercent un métier très difficile depuis des années, parfois des décennies. Ils méritent le plus grand respect. Or ces salariés et ces éleveurs viennent d'apprendre la décision brutale du groupe LDC de fermer purement et simplement l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

Nous le savons tous, LDC n'est pas une petite PME en difficulté, mais un puissant groupe agroalimentaire, propriétaire des marques Le Gaulois, Marie, Loué et j'en passe. En pleine santé financière, il vient entre autres de racheter le traiteur Pierre Martinet et d'investir dans deux unités de production en Pologne et en Allemagne. C'est dans ce contexte florissant qu'il a fait le choix injustifiable de fermer l'abattoir de Blancafort le 31 mars 2025. Nous, élus locaux, départementaux, régionaux, sénateurs, députés, citoyens du Berry, du Cher Nord, du Pays-Fort, nous n'acceptons pas cette décision.

**M. Nicolas Forissier** . Absolument !

**M. François Cormier-Bouligeon** . LDC nous dit que le marché de la dinde que produit l'abattoir de Blancafort baisse fortement au profit du marché de la viande de poulet, de plus en plus consommée par les Français. Or la moitié des poulets consommés en France sont importés depuis l'étranger. Toutes les compétences et toutes les machines nécessaires à la production du poulet pour le marché français existent à Blancafort. Voilà une piste sérieuse ! Il en existe d'autres, qui doivent être explorées sans délai.

Elles doivent être examinées par LDC, qui a une responsabilité économique et sociale envers les salariés, les éleveurs et le territoire. Elles doivent l'être aussi par l'économie du secteur agroalimentaire : Arnaud Rousseau, président de la FNSEA – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles – et du groupe Avril, est venu à Blancafort lundi dernier, et nous attendons beaucoup de lui. Elles doivent l'être enfin par l'État, qui doit faire respecter la loi et faire pression sur le groupe LDC pour qu'il ne laisse pas Blancafort sans solution acceptable.

Au-delà du suivi du dossier, que compte faire l'État à nos côtés pour soutenir les salariés et les éleveurs de Blancafort et pour assurer leur avenir professionnel ? Nous attendons beaucoup plus que des mots de soutien : nous demandons des mesures concrètes.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes en situation de handicap.

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq**, *ministre déléguée chargée des personnes en situation de handicap* . Je vous réponds au nom de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, qui, immédiatement après l'annonce de la fermeture de l'abattoir de Blancafort, a reçu le groupe LDC pour comprendre cette décision. Le site de Blancafort représentait un coût important pour le groupe, alors que le marché de la dinde est en décroissance et en proie à des alertes sanitaires qui rendent nécessaire sa transformation. Vous évoquez à juste titre la dynamique de réindustrialisation du territoire. Mme Annie Genevard s'est assurée que les projets étrangers de LDC, que vous avez mentionnés, ne se feraient pas au détriment de ses capacités en France.

Elle a par ailleurs reçu les représentants des éleveurs du Cher au ministère. Ils lui ont exposé leur désarroi et leur besoin d'un accompagnement visant, d'une part, à maintenir des débouchés pour leur activité et, d'autre part, à la convertir vers l'élevage de poulets. Mme la ministre s'est ainsi assurée que LDC proposerait à tous les éleveurs une collecte sans coût supplémentaire. À sa demande, LDC a proposé de financer la transition de la dinde vers le poulet pour ceux qui le souhaitent.

Quant aux quelque 120 salariés du site, l'offre que leur a faite LDC n'était pas acceptable. C'est pourquoi les services de l'État travaillent avec le groupe à la construction d'un nouveau plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Les services du ministère de l'agriculture sont pleinement mobilisés dans la recherche d'un repreneur. Leur priorité est de trouver un repreneur avant l'arrêt de l'abattoir, prévu en mars 2025. À cette fin, ils sont en contact avec 160 repreneurs potentiels, issus du secteur de la volaille, mais aussi du secteur de l'agroalimentaire, afin de préserver le tissu productif local.

Soyez assuré que le gouvernement continuera de suivre ce dossier avec la plus grande attention et que vous y serez pleinement associé.

**Mme la présidente** . La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

**M. François Cormier-Bouligeon** . Vous avez raison, le plan social proposé par le groupe LDC est absolument insuffisant et constitue un manque total de respect à l'égard des salariés qui travaillent dans cette entreprise depuis des décennies dans des conditions difficiles.

L'État doit faire tout ce qu'il peut pour trouver un repreneur. Le Pays-Fort est un beau territoire, qui possède un potentiel considérable, mais ce potentiel a été diminué lorsqu'un gouvernement, que par ailleurs je soutenais, a décidé, en 2019, de supprimer l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). L'État a une dette morale envers le Pays-Fort et je compte bien qu'il assumera sa responsabilité.

### Données clés

**Auteur** : [M. François Cormier-Bouligeon](#)

**Circonscription** : Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 9

**Rubrique** : Agroalimentaire

**Ministère interrogé** : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [19 novembre 2024](#)

**Réponse publiée le** : 19 décembre 2024, page 7002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 novembre 2024](#)